

## V. Renouveau de la fédération

[Texte]

De toute évidence, le mieux-être économique n'assurera pas, à lui seul, l'unité du pays. Un renouveau de la fédération canadienne est tout aussi indispensable. Fort de cette conviction, le Gouvernement publiait en juin dernier, dans un document intitulé *Le temps d'agir*, ses propositions de renouvellement de la fédération. Au cours du même mois, il saisissait en outre le Parlement du projet de loi sur la réforme constitutionnelle. Ce bill a été soumis à un comité mixte spécial pour lancer un vaste débat public sur la réforme constitutionnelle.

Dans sa publication *Le temps d'agir*, le Gouvernement endossait quatre principes fondamentaux de renouveau: la primauté des citoyens et de leurs libertés; le respect intégral des droits des autochtones; l'épanouissement total des deux principales communautés linguistiques du Canada et la mise en valeur de la diversité de nos cultures. Il prônait l'expansion économique régionale et la poursuite de l'intégration économique, de sorte que tous les citoyens du Canada puissent profiter plus équitablement des richesses du pays. Enfin, il reconnaissait l'interdépendance des deux ordres de gouvernement et insistait sur le besoin de définir clairement leurs rôles respectifs dans une constitution renouvelée.

Dans son document *Le temps d'agir*, le Gouvernement soulignait la nécessité d'harmoniser les relations fédérales-provinciales et d'améliorer l'efficacité des consultations intergouvernementales. Les autres objectifs exposés dans ce document sont d'assurer la liberté d'action de chaque gouvernement pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités et de lui fournir les moyens de mieux rendre compte de ses actes devant le Parlement et l'électorat. On y insiste aussi sur la nécessité d'aider le contribuable à mieux comprendre les mécanismes intergouvernementaux et de rendre les services plus efficaces et moins coûteux en éliminant le double-emploi.

En conséquence, le Gouvernement a proposé aux provinces d'entreprendre une action conjointe, le plus tôt possible, pour clarifier les rôles de chacun et éliminer le double-emploi. Les premiers ministres ont bien accueilli cette proposition. On examinera la meilleure façon d'amorcer cette importante entreprise à la conférence des premiers ministres qui doit avoir lieu à la fin du mois.

Le Gouvernement n'a posé que deux exigences fondamentales au renouveau constitutionnel. La nouvelle constitution devra prévoir que le Canada demeure une véritable fédération et elle devra contenir une charte des droits et libertés, y compris les droits linguistiques. Le Gouvernement a exprimé le vif désir de voir bientôt le pays s'engager sur la voie du changement afin que l'incertitude soit dissipée et l'unité renforcée. Le Gouvernement estime surtout essentiel que des progrès importants et manifestes se réalisent avant que les Québécois ne soient appelés par leur gouvernement provincial à se prononcer, par référendum, sur leur avenir.

[Traduction]

Parce qu'il s'est glissé certains malentendus au sujet de deux aspects importants du renouvellement de la constitution, le Gouvernement désire clarifier sa position une fois de plus. Tout d'abord, en ce qui concerne le rôle de la reine et celui du gouverneur général, le Gouvernement estimait et estime toujours que la nouvelle constitution devrait décrire la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui au Canada. Il a été heureux de constater que les premiers ministres provinciaux se sont montrés du même avis, lors de leur réunion à Regina. Des discussions sont d'ailleurs en cours avec les provinces pour veiller à ce que le texte du projet de loi constitutionnel respecte cette intention. Le Gouvernement n'entend pas modifier ou diminuer de quelque façon que ce soit le rôle de Sa Majesté.

En second lieu, le Gouvernement reconnaît que la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux constitue un élément essentiel du renouvellement de la constitution.

Le Gouvernement est disposé à entreprendre l'étude de la répartition des compétences en même temps que la question des institutions et des droits. Il est prêt à conférer le même caractère urgent et prioritaire à chacune de ces questions. On entamera des discussions en ce sens lors de la réunion des premiers ministres qui se tiendra à la fin du mois.

Le Gouvernement estime néanmoins que les questions concernant les institutions et les droits pourront se régler plus rapidement que celle du partage des pouvoirs et qu'il n'y a pas lieu de retarder les mesures qui peuvent être prises pour régler ces premières questions si un débat plus étendu est nécessaire pour régler le problème de la répartition des compétences.

Les audiences publiques du Groupe de travail sur l'unité canadienne ont donné à la population une excellente occasion d'exposer ses idées et d'en discuter. Voilà pourquoi le Gouvernement s'attend à ce que le rapport de ce Groupe de travail apporte une précieuse contribution au renouvellement de la fédération.

## Le discours du trône

[Texte]

Au cours de la présente session, le Gouvernement saisira le Parlement d'une version révisée du projet de loi constitutionnel. Parce que l'avenir du Canada est en jeu, le Gouvernement est convaincu que des progrès tangibles seront réalisés au cours de cette session, si toutes les parties font montre de souplesse et de bonne volonté.

Notre fédération ne sera vraiment renouvelée et le pays n'aura atteint sa pleine maturité que lorsqu'une procédure d'amendement donnera finalement aux Canadiens pleins pouvoirs sur leur constitution. Avec la collaboration des provinces, le Gouvernement tentera une nouvelle fois de s'attaquer à cette question lors de la nouvelle session.

## VI. Responsabilité sociale et accès à l'information gouvernementale

Le Gouvernement réaffirme sa conviction qu'un renouveau de confiance en ce pays ne sera possible que si la population canadienne est engagée et informée.

Il a donc l'intention de poursuivre ses consultations avec les divers groupes de pression du milieu des affaires et du monde syndical, ainsi qu'avec les autres paliers de gouvernement.

Vous serez appelés à examiner des propositions destinées à accroître l'accès du public à l'information gouvernementale.

Pour favoriser plus d'ouverture et d'efficacité au sein du Gouvernement, on vous présentera une proposition prévoyant, dans le cas de certains programmes importants, l'examen par le Parlement de l'évaluation qu'en fait le Gouvernement.

Vous serez invités à étudier un projet de loi portant sur la création d'un poste d'ombudsman au palier fédéral.

Vous serez aussi appelés à étudier d'autres projets de loi.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

*Honorable membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Puisse la divine Providence vous guider dans vos délibérations.

\* \* \*

## LES SERMENTS D'OFFICE

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre)** demande à présenter le bill C-1, concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

● (1552)

[Traduction]

## LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre)** dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Allan Joseph MacEachen, l'honorable Jean Chrétien, l'honorable Judd Buchanan et l'honorable Robert Knight Andras pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts révisés du Canada de 1970, intitulé: loi sur la Chambre des communes.

## LA NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre)** propose:

Que M. Charles Turner, député de la circonscription électorale de London-Est, soit nommé vice-président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)